

B Demande de crédit de Fr. 4'000'000.- à charge du Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets (SEOD) pour l'aménagement d'une déchèterie régionale, avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile, et décision d'adhésion

1. PRÉAMBULE

En juin 2016, sur la base d'une analyse de la gestion des déchets urbains à Delémont, le Conseil de Ville a décidé d'adapter la taxe d'élimination des déchets pour maintenir les prestations actuelles jusqu'à la mise en service de la déchèterie régionale notamment.

Le 15 septembre 2016, l'assemblée des délégué(e)s du Syndicat des communes de la région de Delémont pour l'élimination des ordures et autres déchets - SEOD a approuvé le projet de déchèterie régionale à une très large majorité. Elle a également voté le crédit maximal de 4 millions de francs nécessaire, sous réserve de l'accord des communes.

Il s'agit maintenant pour les 22 communes membres du SEOD de prendre les décisions suivantes :

- prendre connaissance du projet de déchèterie régionale, approuver le crédit de 4 millions de francs destiné à sa réalisation et autoriser le comité du SEOD à réaliser le projet définitif, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir, et donner compétence au comité pour contracter un emprunt et le consolider ;
- sous réserve de l'acceptation du point 1, décider de l'adhésion de la commune au projet de déchèterie régionale.

Le point 1 correspond à l'application de l'article 7 du Règlement du SEOD. En effet, tout crédit de plus de Fr. 1'500'000.- est de la compétence des communes (compétence du Corps électoral à Delémont pour le présent crédit de Fr. 4'000'000.-). Une décision de la majorité absolue des 22 communes membres (soit 12) est nécessaire pour que le crédit soit validé. C'est le SEOD qui financera la totalité du projet.

Le point 2 correspond à l'adhésion de la commune à la déchèterie régionale (compétence du Conseil de Ville à Delémont). L'adhésion implique la délégation de compétence de la gestion de plusieurs déchets valorisables au SEOD.

2. MESSAGE DU SEOD

2.1. Introduction

L'assemblée des délégués du SEOD du 15 septembre 2016 a approuvé le projet de déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile, ainsi que le crédit de Fr. 4'000'000.- destiné à sa réalisation, sous réserve de l'accord des communes, à

couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir. Le projet de déchèterie régionale a été accepté par 19 oui, 2 non et 0 abstention et le crédit de 4 millions de francs par 20 oui, 0 non et 1 abstention.

2.2. Situation actuelle

- Chaque commune gère ses déchets valorisables selon la législation fédérale et cantonale en vigueur. Les communes procèdent de manières diverses avec pour conséquence de grandes différences dans le calcul des coûts entre les communes.
- Les centres de ramassage communaux sont très différents les uns des autres et ne permettent aucune économie d'échelle.
- Les déchets collectés ne sont souvent pas suffisants pour générer des prix de reprise intéressants.
- Les heures de dépôt sont limitées.

2.3. Nouvelle situation avec la déchèterie régionale

- La déchèterie régionale propose une formule moderne et professionnelle de prise en charge des déchets pour l'ensemble des communes. Les habitants pourront déposer une quinzaine de sortes de déchets à tout moment en profitant de leurs déplacements (professionnels, achats, etc.) pour déposer leurs déchets.
- Le système de déchèterie régionale comprend des écopoints communaux pour la récolte de cinq déchets (verre, papier/carton, alu, fer-blanc, huiles), des points d'appui supplémentaires pour la récolte de déchets particuliers (par exemples plastiques agricoles, déchets de manifestations, stockages intermédiaires, etc.) et un écomobile (ramassage sur demande dans des cas particuliers).
- L'accueil des usagers et le traitement des déchets sont assurés par des professionnels six jours sur sept.
- Le volume et la qualité des déchets commercialisables augmentent.
- La déchèterie régionale offre diverses synergies dans des domaines tels que la promotion commune en faveur des déchets recyclables, l'information à la population et le partage des coûts d'infrastructure.
- Le projet de déchèterie régionale s'inspire d'un modèle concret qui fonctionne particulièrement bien, la déchèterie régionale d'Yverdon.



La déchèterie régionale d'Yverdon

- Pour la plupart des communes, la création de la déchèterie permet de réaliser des économies dans le domaine de la gestion des déchets.
- Les écopoints communaux assurent une collecte de proximité pour cinq déchets. Le SEOD prend en charge les diverses prestations des écopoints. Il fournit, entretient et vide les bennes, organise les transports et valorise les matières récoltées.
- Plus de 100 déchèteries régionales sont en fonction en Suisse ; elles bénéficient de taux de satisfaction de la population variant entre 85 % et 100 %.
- Les communes disposent d'une certaine souplesse concernant leur participation, notamment pour la poursuite des activités de leurs centres de ramassage actuels et pour la détermination des déchets acceptés dans les écopoints. Les communes qui ne souhaitent pas adhérer au projet dès le départ pourront le rejoindre plus tard.

2.4. Descriptif du projet

- L'implantation de la déchèterie régionale est prévue à l'entrée nord-est de Courtételle sur une surface de base de 3'538 m². L'activité de la déchèterie est conforme à la zone régie par un plan spécial.
- Les écopoints communaux sont généralement basés sur les centres de ramassage actuels.

2.5. Demande de crédit

La demande de crédit de 4 millions de francs concerne :

- le bâtiment de la déchèterie régionale : Fr. 1'900'000.-
- les équipements (bennes, conteneurs, véhicules) : Fr. 1'510'000.-
- le terrain : Fr. 590'000.-

Le montant sera financé par emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD, ainsi que de la subvention cantonale. A ce stade du développement du projet, le plan de financement peut être résumé comme suit : selon le courrier de l'Office de l'Environnement du 15 septembre 2016, la subvention cantonale pourrait

atteindre Fr. 1'020'000.-, selon le nombre et la capacité économique et financière des communes qui adhéreront. Le montant à prélever sur les fonds propres sera déterminé par l'assemblée des délégués ultérieurement, lorsque le nombre de communes qui adhèrent sera connu et lorsque les besoins financiers des autres projets (biogaz et extension de la décharge) seront également connus. Le prélèvement minimum sera de Fr. 1'830'000.- provenant de la provision en faveur des projets des communes du SEOD.

Le SEOD ne se lancera dans les travaux de construction que si 62 % de la population du district est concernée, ce qui représente selon les statistiques 2015 un total de 23'454 habitants. Avec ce seuil, les prestations de la déchèterie coûteront Fr. 27.- par an et par habitant, montant couvert par la taxe de base.

Remarques : le coût des prestations réalisées actuellement par la Commune de Delémont pour les déchets qui seront récoltés par la déchèterie régionale s'élève à Fr. 27.- par an et par habitant. Le projet n'apportera donc pas de coût supplémentaire pour les habitants, sous réserve d'adaptations pour des prestations supplémentaires souhaitées.

2.6. Préavis du comité et de l'assemblée du SEOD

Au cours de sa séance du 16 juin 2016, le comité du SEOD a préavisé favorablement le projet de déchèterie régionale. L'assemblée des délégués l'a approuvé le 15 septembre 2016. Considérant que la déchèterie régionale constitue une solution d'avenir pour les vingt prochaines années au moins, il recommande aux 22 communes membres d'accepter le projet et le crédit et d'adhérer à la déchèterie régionale.

3. ADAPTATIONS DE LA GESTION DES DECHETS A DELEMONT

Avec ce projet du SEOD, les habitants auront la possibilité d'apporter une quinzaine de déchets à la déchèterie régionale, et ceci pratiquement tous les jours pendant les heures d'ouverture de l'installation. Le verre, l'aluminium, le fer-blanc et les huiles seront toujours récoltés dans les écopoints existants dont le réseau pourrait même être étendu. Les modalités de récolte du papier/carton seront définies lorsque les services offerts par la déchèterie régionale seront connus avec précision, notamment le projet d'écomobile (ramassage sur demande).

3.1. Période de transition

Une période de transition pour passer de la situation actuelle au projet proposé est prévue pour les communes ayant accepté l'adhésion à la déchèterie régionale, de manière à permettre aux habitants de modifier leurs habitudes en douceur. Il n'est ainsi pas exclu qu'une tournée mensuelle de ramassage du papier/carton comme actuellement soit maintenue, comme cela se pratique à Chaux-de-Fonds par exemple.

3.2. Prestations actuelles maintenues sans changement

Les prestations actuelles ne sont pas concernées par la déchèterie régionale et seront maintenues :

- **déchets verts** : maintien du système de ramassage actuel porte-à-porte ;
- **déchets urbains - sacs taxés** : sans changement pour l'instant, ramassage porte-à-porte ou conteneurs existants.

Le ramassage des **déchets encombrants** porte-à-porte sera maintenu, avec un système sur appel, selon une fréquence à définir, comme cela se pratique dans de nombreuses communes (Le Locle, La Chaux-de-Fonds, par exemple).

4. POSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL COMMUNAL ET DU CONSEIL COMMUNAL

Le groupe de travail communal, composé des représentants des partis politiques, de la Voirie et du Service UETP, chargé de l'analyse globale de la gestion des déchets à Delémont, a inclus et validé la déchèterie régionale dans ses réflexions et dans le concept retenu par le Conseil communal. Le Conseil communal soutient le projet de déchèterie régionale qui serait implanté vers la jonction de Delémont Ouest. Si le projet porté actuellement par le SEOD ne devait pas aboutir, une solution communale plus onéreuse devrait être envisagée pour résoudre certains problèmes conséquents.

5. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL DE VILLE

Les deux commissions communales concernées _ Urbanisme, environnement et travaux publics, Finances _ ont préavisé favorablement l'adhésion à la déchèterie régionale et la présente demande de crédit. Au cours de sa séance du 27 mars 2017, le Conseil de Ville a décidé d'adhérer à la déchèterie régionale (compétence du Conseil de Ville), sous réserve de l'acceptation de la présente demande de crédit par le Corps électoral. Il a également préavisé favorablement le crédit de 4 millions de francs pour l'aménagement d'une déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile (compétence du Corps électoral).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville propose au Corps électoral d'accepter la demande de crédit de 4 millions de francs pour l'aménagement d'une déchèterie régionale avec écopoints communaux, points d'appui et écomobile qui sera totalement financé par le SEOD.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La chancelière :

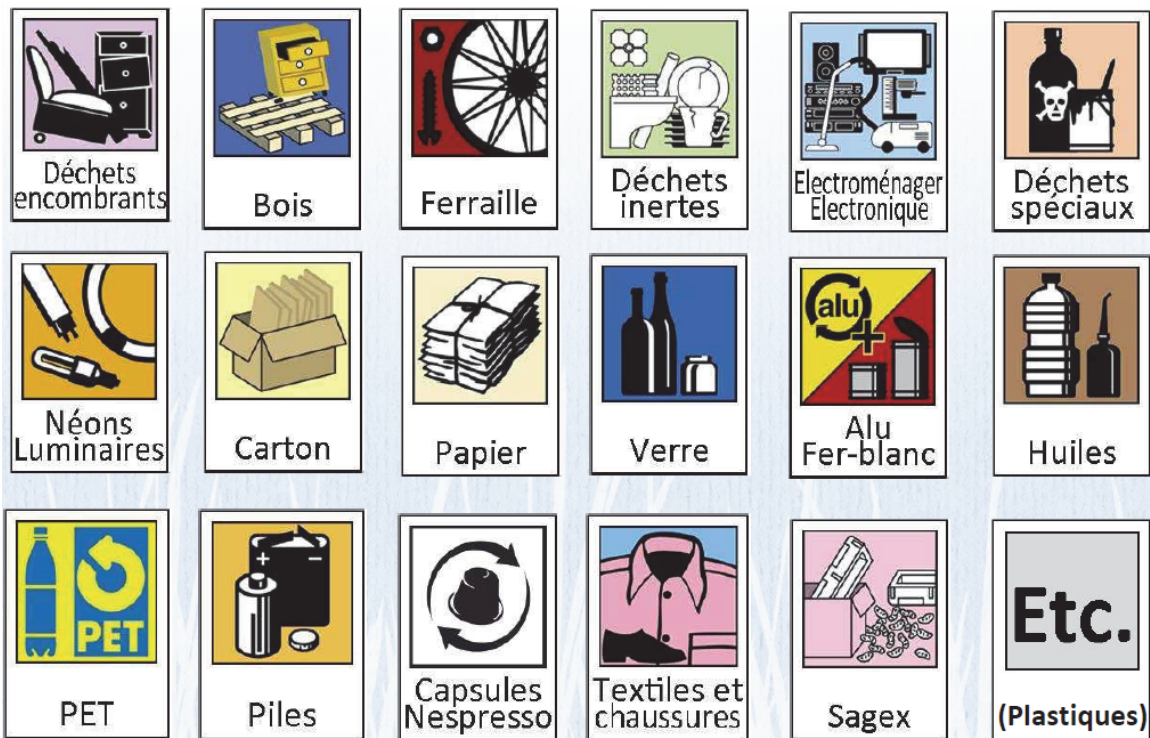
Jude Schindelholz Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 mars 2017

Annexe : schéma de collecte des déchets

Annexe : schéma de collecte des déchets

1. Déchèterie régionale - ouverture 6 jours sur 7



2. Ecopoints communaux - accessibles en tout temps



3. Déchets encombrants - écomobile

Ramassage porte-à-porte sur demande possible.

DECHETS PAS CONCERNES PAR LE PROJET DE DECHETERIE REGIONALE :

4. Déchets verts

Sans changement - ramassage porte-à-porte.

5. Déchets urbains - sacs taxés

Sans changement pour l'instant - ramassage porte-à-porte ou conteneurs existants.